

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

Nom de l'installation visitée : CENTRE D'HEBERGEMENT D'ORMSTOWN

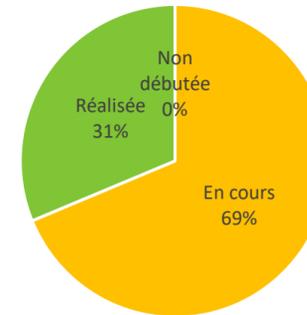
Région : Montérégie

Date de la visite : 19 février 2019

Date de transmission au MSSS : 26 avril 2019

Reddition de comptes : 19 février 2021

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	
L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	1	0	1
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	4	4	8
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	0	6	1	7
Total	0	11	5	0

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
		19 février 2021			31 mars 2023		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
Partie 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES							
1 Le MSSS recommande à l'établissement de poursuivre son engagement afin : • d'élaborer un programme d'accueil favorisant l'intégration des nouveaux résidents; • de bonifier son programme d'accompagnement en soins palliatifs et de fin de vie.	Mars 2023		X			X	
Partie 2 : L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ							
VV Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de réactiver le comité de résident et de favoriser l'expression du point de vue des résidents	Mars 2023		X				X

2	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que l'ensemble des informations pertinentes au processus d'accueil soient transmises aux résidents et à leurs proches.	Mai 2019			X			X
3	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin d'offrir annuellement des activités d'information ou de sensibilisation au personnel, aux résidents et à leurs proches afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance.	Mars 2021			X			X
4	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de s'assurer : • que le rôle et les responsabilités du préposé aux bénéficiaires accompagnateurs soient connus par l'ensemble du personnel; • de réaliser des rencontres formelles hebdomadaires pour échanger de l'information sur le plan clinique et organisationnel avec l'équipe soignante.	Décembre 2022		X			X	
5	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin promouvoir le droit des résidents : • en affichant des éléments du code d'éthique dans des endroits visibles par les résidents et leurs proches; • en informant systématiquement le comité de résidents lors d'une nouvelle admission.	Mai 2019			X			X
6	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de mettre en place un mécanisme d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.	Mars 2020			X		X	
7	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que l'aménagement des espaces communs permette aux résidents et à leurs proches de se sentir comme à la maison.	Mars 2023		X			X	
8	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires pour : • élaborer un plan de maintien des installations matérielles; • s'assurer que les lieux soient propres, bien entretenus et que les produits dangereux soient rangés de façon sécuritaire.	Mars 2023		X			X	

Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE

9	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin de compléter le formulaire Histoire de vie pour tous les résidents et de réaliser une activité post-admission pour valider la compréhension des renseignements transmis aux résidents et à leurs proches, lors de l'accueil.	Juillet 2019			X			X
10	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que les plans d'intervention en interdisciplinarité soient réalisés selon la procédure de l'établissement et que les interventions en soins palliatifs et de fin de vie soient réalisées en interdisciplinarité en incluant les proches. De plus, il recommande que les plans de travail des préposés aux bénéficiaires sont élaborés selon les besoins spécifiques des résidents.	Mars 2023		X			X	
11	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de s'assurer que le personnel démontre de la courtoisie auprès des résidents.	Mars 2023		X				X
12	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que l'activité repas se déroule dans une ambiance propice à l'alimentation. Notamment afin que la majorité des résidents ne soit pas placée à leur table plus de vingt minutes avant le début de l'activité et que le rythme des résidents soit respecté.	Mars 2023		X			X	
13	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin de mieux structurer l'organisation de l'activité repas.	Mars 2023		X			X	
14	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que le positionnement des résidents et du personnel soit adéquat lors des repas.	Mars 2023		X			X	
15	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que les activités sociales, occupationnelles et de loisirs soient élaborés en tenant compte des intérêts et des besoins des résidents et réalisées avec la participation de différents membres du personnel.	Mars 2023		X				X